



## FORMULAIRE DE PLAINTE

Le dépôt d'une plainte n'engage nullement l'Administration communale d'assurer un suivi de celle-ci, notamment si cette dernière est jugée irrecevable, infondée ou que les éléments en notre possession sont insuffisants pour établir une responsabilité

En cas de poursuite de la plainte par l'Administration communale et compte-tenu du caractère judiciaire des infractions urbanistiques, les plaignants ne seront pas tenus au courant de l'évolution du dossier sauf s'ils sont intéressés à la cause.

### PARTIE 1 – IDENTIFICATION

Date de la requête :

Nom du plaignant :

Adresse :

Mail :

Téléphone:

### PARTIE 2 – DESCRIPTION DE LA PLAINTE

Adresse du lieu concerné :

Veillez donner les raisons de votre plainte et présenter toute la documentation pertinente s'il y a lieu.

N'hésitez pas à joindre toute photo ou document nous permettant d'appréhender au mieux la situation